

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Catherine GOVIN, Marie-Christine PORTIER, Christelle SEURAT, Sandrine SERVAIS,
Mrs. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Michel BOUCHÉ, Laurent BRAGUE, Dominique FOURMEAUX, Michel ROYER,

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Sécurité incendie :

- L'audit réalisé par le SDDEA a révélé qu'un poteau d'incendie sis voie de Pargues est défectueux et doit être remplacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité des présents, la proposition du SDDEA pour son remplacement à neuf pour un montant de 2 453 € HT.

Point sur les dossiers en cours :

Cabinet d'architectes :

- La commune d'Etourvy, comme plusieurs autres communes du département de l'Aube, avait retenu le cabinet SICHR pour ses missions de Maitrise d'œuvre concernant :
 - La maison Saunier Hugot.
 - La cantine, salle des fêtes.
- Depuis septembre dernier, le cabinet SICHR ne répond plus.
- La commune d'Etourvy a sollicité le service juridique de son assurance Groupama pour avoir un appui juridique.
- La commune d'Etourvy a mis en demeure le cabinet SICHR, par lettre recommandée avec accusé de réception le 30 décembre dernier, d'assumer les missions qui lui avaient été confiées de manière contractuelle. Cette lettre est restée sans réponse à ce jour.
- Au regard de la situation, la préfecture de l'Aube autorise la commune d'Etourvy à recruter un architecte MO par suite de la défaillance de la SICHR après résiliation du contrat.
- Plusieurs cabinets d'architecture ont été sollicités. Le cabinet Pierson Architectes et 5-Cinq Fèvre ont adressé leurs propositions de maîtrise d'œuvre pour :
 - La maison Saunier Hugot
 - La cantine salle des fêtes

- **Maison Saunier Hugot :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide d'envoyer à la SICAHR un courrier de résiliation du contrat pour manquement.
- Retient le cabinet Pierson Architectes pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 040 € sur la base d'un marché global estimé à 312 000 € HT.

- **Cantine scolaire :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide d'envoyer à la SICAHR un courrier de résiliation du contrat pour manquement.
- Retient le cabinet Pierson Architectes pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 025 € sur la base d'un marché global estimé à 95 000 € HT.

- **Halte randonneur :**

Ce dossier est porté par le domaine Saint Georges qui a retenu le cabinet Pierson Architectes pour reprendre le dossier dans sa globalité.

Recrutement d'un agent technique

Suite à l'annonce qui a été diffusée sur la plate-forme du Centre de Gestion, 4 candidatures ont été reçues dont 3 déposées par écrit donc recevables :

- Mr Patrick POUCHAIN domicilié à Etourvy. Après plusieurs mois de démarches, il ne sait toujours pas si son statut administratif lui permettra d'occuper cet emploi.
- Mr Sébastien GUILBOT domicilié à Etourvy et dont le profil correspond aux attentes formulées par l'employeur.
- Mr Victor DASEN domicilié à Chesley

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va proposer à M Guilbot d'occuper le poste d'agent technique communal à compter du 1^{er} mars 2023.

Projet Equipements sportif. Requalification du terrain de tennis.

L'Agence Nationale du Sport porte et finance, de 50 à 80 % des dépenses définies éligibles, un dispositif intitulé « 5 000 terrains de sports » qui doit permettre aux communes, aux diverses collectivités voire à des associations de requalifier des équipements existants ou de créer de nouvelles structures à usage sportif avec parmi les objectifs principaux la lutte contre la sédentarité.

La commune d'Etourvy située en Zone de Revitalisation Rurale est propriétaire depuis une quarantaine d'années d'un terrain de tennis extérieur. Outre le fait que son utilisation ne concerne qu'un public très spécifique et limité, il est aujourd'hui en état très altéré. Face à ce constat, le conseil municipal a pour volonté de requalifier cet équipement en créant un lieu multi-activités favorisant le lien social et destiné à l'ensemble des strates générationnelles et favorisant également la lutte contre la sédentarité autour d'une approche sport-santé et sport bien-être ainsi qu'un espace ludique.

La commune a reçu à deux reprises à Etourvy un représentant de la société KOMPAN spécialisée dans ce type d'infrastructures afin de définir un projet cohérent. Ce projet comprend l'installation de plusieurs zones d'équipements sur la plate-forme du terrain de tennis permettant de coller au cahier des charges établi par l'ANS :

- Zone Fitness

- Zone parcours et obstacles
- Terrain mini-foot et tables de tennis de table extérieures
- Zone jeux.

Le projet ainsi constitué fait ressortir un budget prévisionnel de 128 963,86 € HT.

Au regard du nombre des projets en cours, l'agence indique que le taux de financement pourrait être limité à 50 % des dépenses éligibles et conseille à la commune d'Etourvy de chercher d'autres partenaires financeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le projet et décide de poursuivre son instruction en sollicitant les financeurs suivants :

- L'Agence Nationale du Sport pour un montant de 58 079,86 € soit 50 % des dépenses éligibles représentant 45,04 % du montant global HT
- Le Conseil départemental pour un montant de 22 542,86 € soit 17,48 % du montant global HT.
- La Région Grand Est dans le cadre du dispositif Attractivité et Équipement des territoires ruraux pour un montant de 22 542,86 € soit 17,48 % du montant global HT.

Il resterait à la charge de la commune 20 % soit 25 792,77 €. Ces subventions seraient acquises sous réserve que soit établie une convention avec au moins une association sportive, comme par exemple, la section gymnastique du Foyer Rural Etourvy Animation ainsi qu'avec les classes du regroupement pédagogique installées à Etourvy.

Le Maire a sollicité la préfecture pour savoir si ces travaux entrent dans la catégorie des travaux éligibles à la récupération de la TVA.

Entretien de l'Ancienne décharge :

L'utilisation de ce terrain ne respecte plus « les codes de bonnes conduites ».

Le conseil Municipal décide donc :

- De sécuriser et de privatiser l'accès.
- De remettre en état la plateforme avec un engin de terrassement spécialisé via l'entreprise ETA Loïc Balanche avec en perspective le nouvel usage de ce terrain et accepte le devis de cette entreprise d'un montant de 1 505 € HT soit 1 806 € TTC.

Enquête fibre :

4 foyers ont répondu à l'enquête en faisant état de plusieurs dysfonctionnements.

Sécurité routière :

Madame Marine GOVIN a adressé un courrier aux membres du conseil Municipal pour :

- Faire état de plusieurs accidents et incidents à l'entrée de la commune d'Etourvy en provenance de Chesley, suite à des vitesses excessives.
- Demander la mise en place de mesures et de travaux pour ralentir la vitesse à l'entrée de la commune.

Le conseil Municipal décide de solliciter l'appui du Service Local d'Aménagement pour étudier ce qui peut être mis en place au sein de la commune.

Mise en sécurité du bief du moulin :

Dernièrement une personne malvoyante est tombée dans le bief au niveau du pont située vers la porte d'entrée du Domaine Saint-Georges. Une visite sera organisée sur place pour étudier la sécurisation du lieu.

Communication avec la population : dispositif Maelis :

Ce dispositif qui fonctionne par le biais des téléphones portables est gratuit et offre un support de communications larges et variées avec la population. Le Conseil Municipal prend en main cette application et envisage de programmer 2 présentations afin que les personnes qui le souhaitent puissent télécharger cette application et en maîtriser l'utilisation.

Informations et questions diverses.

Formation des gestes qui sauvent : la deuxième session s'est tenue le samedi 04 février : 15 personnes étaient présentes. Une troisième et dernière session est planifiée le 8 avril prochain

Assainissement non collectif : Les dossiers d'Etourvy de la deuxième tranche devraient être validés en mai 2023 avec autorisation de réalisation des travaux en juin

Empoisonnement de l'étang : L Brague fait remarquer que l'étang n'est toujours pas repeuplé par les truites et autres poissons et demande si ce point du dossier était porté par le SMBVA et dans l'affirmative d'exiger auprès du SMBVA une opération de repoissonnement.

Eglise : il serait judicieux de profiter de la présence de l'entreprise Govin à proximité afin de remettre en place la faitière tombée, de vérifier l'état des gouttières et de replacer le couvercle du puisard situé vers la porte d'entrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 07.

**Le Maire
M. LHOMME Dominique**